Confluents

Gaston Thierry « Fin d'Automne à Josnon » 1955, collection particulière

IPSN **n° 39 décembre 2020**

Editorial

Tout d'abord, merci de votre fidélité à ERICA malgré la triste période que nous vivons, mais vous verrez dans ce numéro, que nos aïeux se sont heurtés à de terribles difficultés et souffrances, et malgré cela ils ont continué leur chemin. Ils avaient beaucoup moins de ressources que celles que notre société nous offre aujourd'hui, alors nous allons suivre leur exemple, et j'espère, pouvoir bientôt reprendre une vie sociale et associative.

Crozant a été désigné comme « petite ville d'avenir » et devrait bénéficier de subventions , mais nous espérons avant tout, que Crozant ne devienne pas une ville, mais reste un village et que les actions à venir contribuent réellement à l'embellir et pas simplement à la « bétonner ».

Cette crainte est d'autant plus justifiée que les autres lieus intégrés dans ce programme sont réellement des petites villes par exemple Dun, La Souterraine, Aigurande…

Très bonne lecture et à bientôt à Crozant bien sûr !

Sommaire

couverture : Gaston Thierry " Fin d'Automne à Josnon" 1955, collection particulière.	page 1
Editorial et sommaire	page 2
Les fouilles de la première cour du château 10/11/2020 relatées par Liliane Chevallier	pages 3 à 8
Les dispenses imposées par l'autorité religieuse lors des mariages par Jean Parlebas	pages 9 à 11
Les évolutions de la population de Crozant, rôle des épidémies et des changements climatiques, par Jean Parlebas	pages 12 à 16
La construction du pont de la Creuse à Crozant d'après les anciens comptes rendus des conseils municipaux, par Liliane Chevallier	pages 17 à 24
Les policiers de Vichy enquêtent sur un suspect à Crozant juin 1943, suivi de Crozant le 15/09/1943, par Fernand Dhéron.	pages 25 à 27
Brèves	pages 28 à 30
Amicale Sportive Crozantaise.	page 31
Couverture : photographie extrait du journal du Touring Club de France 1937	page 32

En 2020, nous avons eu le grand regret de perdre deux de nos membres fidèles :

- Henri Pezant 84 ans, qui participait à toutes nos activités avec bonne humeur, et même souvent enthousiasme, qui avait un grand intérêt pour toute l'histoire de notre région et tout ce qui concernait la peinture, mais aussi la nature et en particulier les sites de la vallée de la Creuse.

- Simone Cardinaux 92 ans, est décédée à la maison de retraite de Dun, ayant toujours gardé tout son intérêt aux évènements crozantais et n'ayant jamais oublié ERICA à qui elle faisait des dons généreux. Pendant de très nombreuses années, avec son mari Robert dit « Nounou » elle a contribué avec énergie à toutes nos animations..

En 2021,

- Denise Chaput 96 ans, qui était arrivée à Crozant de Paris à pied, lors de l'exode en 1940, y a rencontré un jeune crozantais : André, réfractaire au S.T.O. bientôt engagé dans le bataillon Anne, qu'elle a épousé en 1942. Toute leur vie ils ont fréquenté pendant leurs loisirs, leur maison familiale à Crozant, et aussi toutes les rivières car André était un fin pêcheur et Denise ne le quittait pas. Elle a toujours adoré Crozant et s'est intéressée à tout ce qui concernait sa patrie d'adoption.

Les fouilles de la première cour du château octobre-novembre 2020

Relatées par Liliane Chevallier

Pour la première fois depuis que le site a été racheté par la puissance publique, aux descendants de la famille Brigand, et à quelques descendants de Sylvain De La Marche, des fouilles d'ampleur ont eu lieu. La première cour du château était concernée.

Depuis l'achat, seuls quelques sondages avaient été faits au niveau des parties qui ont été cristallisées.

Le chantier a été sous-traité par la D.R.A.C. au cabinet Hadès, à qui avaient été confiés les travaux précédents. Quatre archéologues ont été détachés, Laure Leroux étant la responsable de l'équipe.

vue d'ensemble des fouilles

Mais il y avait déjà eu des fouilles de très grande ampleur sur l'éperon, menées par Benjamin Lasnier dans les années 1975-1980 alors que le site était privé, à l'extrémité nord, près de la tour Colin, sur la pente côté Sédelle.

Travail bénévole, titanesque, qui s'est étalé sur plusieurs années, sans aucun engin de chantier, ni quelque aide financière que ce soit, et qui l'avait conduit à fouiller sur 60m de largeur et 60m de dénivelé entre le rempart médiéval et la rivière. Contrairement à ce qu'un journaliste a écrit, il ne s'agissait nullement d'un travail « pirate », puisque ses résultats ont été publiés par la D.R.A.C. : document d'archéologie creusoise N°1, éditions Verso, 1985.

Benjamin Lasnier, s'il n'était pas un professionnel diplômé, n'était nullement un amateur (voir « Confluents » N°30 janvier 2012 qui lui est consacré). Nous lui devons des connaissances précieuses et uniques jusqu'à ce jour, sur la préhistoire et la période gallo-romaine du site. Il a aussi mis à jour le four médiéval et il ne faut pas oublier tous ses autres apports sur la préhistoire de la commune et des alentours. Il mérite toute notre gratitude.

Une visite du chantier de fouilles était prévue fin octobre 2020, mais elle n'a pu avoir lieu du fait du deuxième confinement. Les quelques informations que vous trouverez dans ce qui suit ont été glanées sur le site internet de la forteresse géré par Pierre Veysseix :
https://www.facebook.com/forteressemedievalecrozant/?ref=page_internal

Aussi par une conversation privée avec ce dernier, et la lecture de 3 articles de presse, un dans « La Montagne » le 12/11/20, dans « la Nouvelle République » le 31/12/20 et dans « l'Echo du Berry » le 27/01/21.

Elles sont donc extrêmement parcellaires et peuvent même contenir des inexactitudes. Par contre, j'avais pu faire quelques photographies avant que tout soit recouvert par de la terre et des bâches, pour protéger les vestiges. Des travaux de cristallisation devraient avoir lieu pour les découvertes choisies par le syndicat mixte, ceci étant aussi conditionné par ses ressources financières…

Les documents anciens nous apportaient déjà l'indication de certaines des structures découvertes :

- L'aquarelle de Parmentier de 1801 montrait les restes d'une tour en arrière de la première porterie, à l'aplomb de la tour semi ronde, située en avant de la tour carrée, c'était la tour côté Sédelle de la deuxième porterie.

Sur une toile hivernale signée A.G. (collection privée) on voit les vestiges de cette deuxième porterie.

Aquarelle Parmentier 1801 détail

Toile coll.privée deuxième porterie visible

- Les comptes du comté de La Marche de août 1409 à août 1410 (M.S.S.N.A.C. tome 28,1943 et tome 24, 1944) mentionnent une somme due à un charpentier pour la réparation de « la porte du meilieu » du château, la deuxième porterie ?
- Dans le chapitre consacré à la description de Crozant visité en 1861 par Elie de Beaufort (« Recherches archéologiques dans les environs de Saint-Benoit du Sault » réédition Guénégaud, 1997) la deuxième porterie est décrite : « - le mur qui sépare la première de la seconde cour est épais de 1m30 et relie deux tours situées à ses extrémités ; celle qui donne sur la Sédelle est ronde ; celle qui regarde la Creuse est ronde du côté de la première cour et carrée de l'autre.

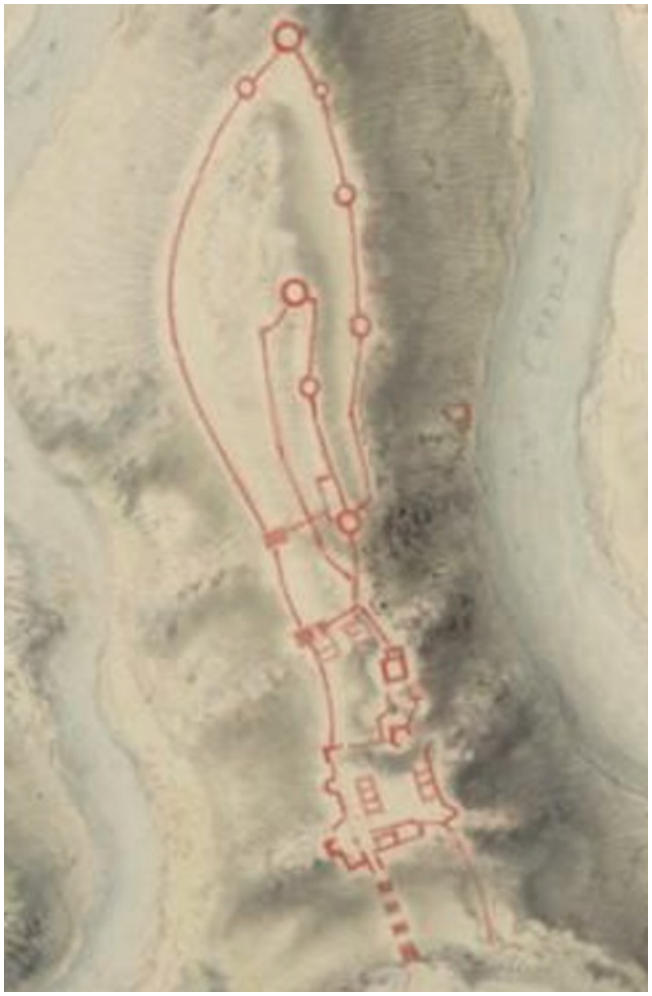

1861 détail du plan conservé à la B.N.F. source Gallica

Il mentionne d'autre part au milieu de la muraille côté Sédelle une petite tour ronde, qui figure aussi sur les plans anciens, et dont jusqu'à présent nous n'avons pas entendu parler. A-t-elle été concernée par les fouilles ?

- Le plan de la forteresse de 1861 conservé aux archives nationales, indique des tracés de bâtiments dans la cour qui a été fouillée.
- Le plan de Paul Lemoine en 1888, plus détaillé, montre aussi dans la cour, le petit édifice côté Sédelle, accolé au mur d'enceinte, que les archéologues pensent être un cellier et les bâtiments situés le long de la courtine côté Creuse, mais pas ceux de la courtine sud.

1888 détail du plan de Paul Lemoine

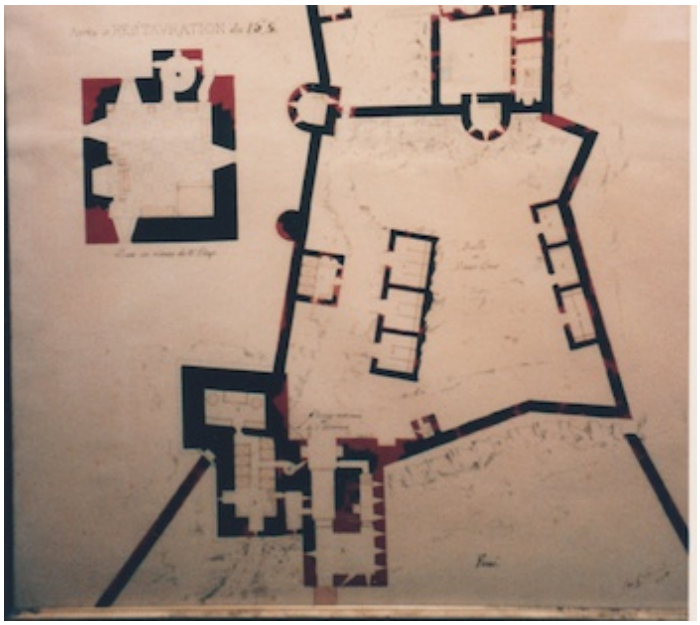

détail 1888 Basse cour Paul Lemoine

-Les traces du bâtiment central étaient encore bien visibles en 2020, il s'agirait d'une habitation et d'une écurie date ?

Les indications que nous avons eues sur les résultats des fouilles

Les courtines côté Sédelle auraient eu 10 M de hauteur côté rivière et 3m côté cour
Le départ d'un escalier permettant de joindre leur sommet a été mis à jour.

début escalier accès de la courtine côté Sédelle

La deuxième porterie est constituée « par un passage d'environ 3m qui n'a pas été dégagé jusqu'au sol », flanqué de 2 tours construites avec des blocs en moyen appareil comme le reste des tours du château du XIII° siècle.

Tour deuxième porterie côté Sédelle

Deuxième porterie

Deuxième porterie base de la tour côté tour carrée

Par contre les bâtiments accolés aux murailles côté Creuse et côté sud vers le bourg dateraient des XV° et XVI° siècle. Il s'agirait de bâtiments de service : cuisine, travail du métal, stockage de grains.

Bâtiment accolé au rempart côté sud

Batiments accolés au mur d'enceinte côté Creuse

pavement retrouvé en place

Les archéologues ont eu la surprise de découvrir un projectile fiché dans un mur intérieur, ce qui les a beaucoup interpellés, de la première porterie côté Sédelle. Si c'est bien ce que j'ai aperçu il s'agissait d'un boulet en granit, sphéroïde, à surface lisse, qui ressemblait à un gros galet de rivière poli par l'eau. Le château a-t-il été réellement attaqué pendant la guerre de cent ans avec des machines type catapultes ?

Nous savons qu'en juin 1347 Pierre de Bourbon comte de la Marche établit Guillaume Foucault capitaine de Crozant avec pouvoir de contraindre ses sujets de s'armer pour la défense de cette forteresse menacée par les anglais (Jouilleton, histoire de la Marche, tome 1, p229).

Attaque de château

En 1356, Edouard « le prince noir » ravage le Berry, la Marche et le Limousin.

Crozant était resté lié à la France malgré le traité d'Abbeville, entre Louis IX de France et Henri III d'Angleterre. Ce traité rendait la Marche au souverain anglais, excepté ce qui dépendait de l'hommage du à ses frères. En 1242 Crozant relève d'Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX, à la suite de la défaite de Hugues X de Lusignan, consécutive à sa révolte.

En 1308 le roi Philippe le Bel rachète le comté de la Marche à Yolande dernière des Lusignan qui n'a pas de descendance, Crozant devient forteresse royale, donnée en apanage à des membres de la famille royale et reste désormais fidèle au parti français.

Mais beaucoup de châteaux proches sont passés sous domination anglaise ou occupés par des routiers, par exemple Puyguillon, Malval, Brosse, Saint-Benoit du Sault… (Conférences et exposition de l 'association « les chemins de la guerre de cent ans)

Le 5 décembre 1357 Jean Griveau sénéchal, pour Jacques de Bourbon comte de la Marche et de Ponthieu, nomme Hélie de Naillac seigneur de Chateaubrun capitaine du château de Crozant pour résister à la pression anglaise (Cyprien Perathon, les anglais dans la Creuse, M.S.S.N.A.C., tome 8, 1893, p21-46)

Ce n'est pas une surprise totale d'apprendre que la forteresse gardait une certaine importance au XV° siècle car la guerre de cent ans n'était pas terminée :

- De 1417 à 1445 des troupes « d'écorcheurs », souvent ex-soldats sans solde qui vivent sur le pays parcourent le Berry et la Marche , il y a aussi des seigneurs brigands tels Huguet de Chamborand qui attaquent, pillent et violentent (conférences et exposition « les chemins de la guerre de cent ans » www. cheminsguerrecentans.com

- David Glomot lors d'une conférence donnée pour l'ASPHARESD à Eguzon en 2019 nous a fait part du résultat de ses recherches : les troubles dus à la guerre de cent ans persistent dans notre région des années 1410 à 1479, avec un pic d'évènements de 1450 à 1459. Les éléments perturbateurs sont d'origine exogène, ils viennent du Berry et de la Guyenne. Il y a des épidémies, de l'insécurité, on parle des anglais qui passent en Limousin et s'y installent l'hiver. Des petits nobles se comportent comme des brigands.

Il nous a indiqué que les noms des hameaux se terminant en ière, nombreux autour de Crozant : la Berthonnière, la Baronnière, la Malinière, la Minaudière etc., renvoient à des familles qui seraient arrivées de l'extérieur pour remplir un vide et dateraient des XIV° et XV° siècles.

- Vers 1420, le comte de la Marche Jacques de Bourbon, époux de Jeanne II reine de Naples et de Sicile, relevait de ses fonctions de capitaine du château de Crozant « son très chier et aimé cousin le sire de Pérusse » et en investissait messire Guérin, seigneur de Brion, son lieutenant et gouverneur général dans toutes ses terres et pays de France et de Hainaut. Le nouveau titulaire est invité à prendre possession « des provisions, garnisons, garniments d'artillerie et autres habillements de guerre » existants à Crozant.

Par lettre du 31 mars 1416, ce même Jacques de Bourbon, donne « un certain hostel et maison et mazure sis en la ville de Crozant, dans la grant rue » qui conduit à l'église, à son très cher valet de chambre, Pierre Troussebois, écuyer, en remerciements des services rendus (Albert Mazet Crozant Limoges, Ducourtieux, 1895).

- En 1439 lors de la révolte dite de la Praguerie, de nobles contre le roi Charles VII, le comte de la Marche Bernard d'Armagnac sera fidèle au roi, qui va vaincre les rebelles en Poitou (ceux-ci étant assistés des écorcheurs de Jean de La Roche), et les poursuivra jusqu'en Bourbonnais où ils se sont réfugiés. A cette occasion Charles VII séjourne à Guéret (J.F. Bonnafoux M.S.S.N.A.C, tome 1, 1839, p214)

- Des historiens anciens ont écrit que le roi Charles VII fait relever des murailles endommagées à la suite de la guerre et perfectionner le châtelet d'entrée de la forteresse de Crozant (Rapporté par le Dr Janicaud S.S.N.A.C., tome 27, 1938)

- Chez nos voisins à Fresselines le château de Puyguillon détruit pendant la guerre fut reconstruit en 1444 avec l'autorisation du comte de la Marche.

- En 1462 Louis XI prend encore la précaution de se faire remettre en gage, parmi plusieurs places fortes, la forteresse de Crozant par Jacques d'Armagnac, comte de la Marche, traitre à son souverain, qui avait participé à « la ligue du bien public » et qui a été exécuté.

Au XVI° siècle

Le seul fait marquant que nous connaissons, a lieu vers 1588, la forteresse de Crozant aurait été investie par un parti huguenot, qui aurait résisté victorieusement à l'assaut des catholiques, mais cela aurait entrainé des dégâts importants à celle-ci. La trouvaille d'une tombe improvisée, dont la datation correspond à cette période, lors des sondages archéologiques autour de la tour d'Isabelle, est en faveur de la réalité de ce fait.

Le crépuscule de Crozant en tant que forteresse est certainement à situer après cet événement, restent des ruines extrêmement romantiques qui ont inspirées les écrivains et les peintres.

Les dispenses imposées par l'autorité religieuse lors des mariages

Par Jean Parlebas, maire honoraire de Crozant

Avec mon épouse, en consultant les cahiers paroissiaux à la recherche de mariages, nous avons été intrigués par un nombre important de mariages qui étaient précédés d'une « dispense » délivrée par l'autorité ecclésiastique, notamment du fait d'un degré de consanguinité et/ou « d'affinité » inférieur au 4° degré et assimilé.

De plus après un mariage sans dispense, si on s'apercevait qu'il en aurait nécessité une, il fallait « réhabiliter ce mariage ».

Dans l'ancien régime quelles sont les règles et les modalités d'application ?

Une dispense est imposée lorsque :

- Les futurs époux sont parents jusqu'au 4° degré
- Les futurs époux sont parrain et marraine d'un même enfant
- En cas de remariage, si il y a lien de parenté jusqu'au 4° degré entre l'ex-conjoint et le futur conjoint
- En cas de remariage, si l'un des futurs conjoints est parrain ou marraine d'un enfant du mariage précédent

Mais aussi pour des cas particuliers assez ambigus :

- Empêchement « d'honnêteté publique »
- Concubinage alors que le précédent mari est parti et présumé décédé (il s'agit souvent d'un migrant qui vit avec une autre femme dans son lieu de migration).
- L'un des futurs a été fiancé avec l'ex-conjoint de l'autre, car les fiançailles sont assimilées à un mariage, mais comment définir les fiançailles dans la population de nos campagnes ?

Dans quels cas une « réhabilitation » est-elle imposée dans les plus brefs délais ?

- Lorsqu'on découvre qu'un mariage a été célébré sans dispense alors qu'elle était nécessaire, pour mettre la conscience des conjoints « au repos », pour leur salut dans le monde futur et pour légitimer leur(s) enfant(s) .
- Dans cette attente, alors qu'ils ont parfois longtemps demeuré ensemble en qualité d'époux, leur curé les met en demeure de vivre séparés de lit et d'habitation, avec menace d'excommunication en cas de réticences. La chose accomplie, le curé établit un certificat de séparation de lit et d'habitation qu'il joindra à la demande de réhabilitation adressée à l'évêque.
- La même procédure a lieu lorsqu'on découvre qu'une dispense avait déjà été accordée mais pour un degré d'affinité différent.

Gustave Doré couple de paysans

- « -Pour les nouveaux réunis à la religion catholique, apostolique et romaine qui ont été mariés dans la religion protestante, ils sont présentement informés que ces sortes d'alliances et conjections, sont illicites et contraires aux règlements du royaume, et que les enfants qui naissent de ces mariages sont illégitimes ».

Définition du degré de consanguinité et /ou d'affinité

- Avant la révolution on comptait les intervalles entre l'ancêtre commun et les intéressés, ce qui donnait les degrés de parenté pour chacune des branches (droit canon).
- Aujourd'hui on compte les intervalles d'un intéressé à l'autre en passant par l'ancêtre commun (droit civil).
- Des parents , jadis, au 4° degré (4° et 4°) seraient aujourd'hui au 8° degré, de même des parents au 4° et 3° degré seraient aujourd'hui au 7° degré.

Qui accorde la dispense ?

- Pour les rares riches « par bulle en cour de Rome », à Crozant, cela a été le cas pour Pierre Mongie sieur des Leschères.
- La majorité des concernés est qualifiée de **« pauvres habitants, hors d'état de fournir aux frais nécessaires pour solliciter en cour de Rome, par une fulmination accordée par l'évêché » .**
- les dossiers de demandes de dispense sont tous établis sur le même modèle :
- Demande adressée à l'évêque par le curé devant bénir le mariage.

Gustave Doré mariage de nobles

- Désignation d'un prêtre pour recueillir les dépositions
- Témoignages séparés des fiancés et des témoins.
- Accord de l'évêque

Certaines demandent comportent une douzaine de pages et sont une bénédiction pour le généalogiste qui découvre ainsi de nombreux aïeux…

Les fiancés doivent indiquer le motif qui justifie leur demande, par exemple :

- Le village est si petit qu'il n'y a pas de meilleur parti…
- Faire aboutir des fiançailles qui s 'éternisent…
- Eviter un procès entre parents dont les biens s'enchevêtrent…
- L'âge de la fiancée qui a dépassé 25 ans, sans autre parti qui se présente…
- Permettre à deux veufs qui se remarient d'élever sereinement leurs enfants…

Plus surprenant :

- Permettre un mariage avec une attestation de pauvreté…
- A l'opposé, donner un accord car la famille M… est riche et puissante et possède beaucoup de biens dans la paroisse…

Il faut noter que l'on ne parle jamais d'AMOUR mais quelquefois de mariage de CONVENANCE.

Quelques exemples sur Crozant et Saint-Plantaire

Les limites entre les diocèses de Bourges et de Limoges ont été modifiées à la révolution.

Crozant et Azerables étaient rattachés à Bourges, alors que Lourdoueix-Saint-Michel dépendait de Limoges.

Les conditions de vie dans les villages ou groupes de villages voisins favorisaient les mariages entre cousins issus de germain (4° degré) ou cousin germain (3° degré), qui devaient donc être précédés d'une demande de dispense. Mais les familles, soit ignoraient ces prescriptions, soit essayaient de s'y soustraire, car même lorsqu'elle était accordée par l'archevêque de Bourges, elle entrainait des frais non négligeables.

Le fait d'être à la limite de 2 diocèses pouvait les rendre plus difficiles à définir pour le curé, ce qui était de nature à les masquer, et à tenter les promis de s'en abstenir…

Exemples de dispense au 4° degré

Dispense par bulle en cour de Rome **«- pour le mariage de Pierre Mongy originaire de la paroisse de Crozant et de Silvine Guillerot originaire de la paroisse de Bazellat, qui ont formé le dessain de se marier ensemble. Je ne peux l'exécuter car ils sont parents au 4° degré de consanguinité,…. ».**

Le dossier de 6 pages est retourné avec accord au curé de Crozant le 17 avril 1703, et le contrat de mariage est signé devant maitre Perperot notaire à Crozant, le 16 octobre 1702.

De ce mariage sont issus un grand nombre d'habitants actuels de Crozant et Saint-Plantaire. Pour ma part, je les retrouve comme aïeux du côté de ma mère et de la mère de mon épouse, d'autres aïeux cités dans l'acte appartenaient à mon père…

Dispense accordée par l'illustrissime et révérendissime archevêque de Bourges, primat des Aquitaines, conseiller du roi en tous ses conseils **« pour le mariage de Sylvain Delage veuf de Marie Alassaunière et Marguerite Combe veuve de Jean Alagiraude, pauvres habitants de la paroisse de Crozant… »**

La principale raison évoquée est que « la suppléante âgée de 31 ans a un enfant et qu'elle ne trouverait jamais un parti si avantageux pour elle »

Fulmination signée le 30 avril 1767 à Bourges (dossier de 7 pages)

Ils marieront ensemble les enfants de leur premier mariage : Léonard Delage et Anne Alagiraude en 1775, desquels sont issus les branches de ma mère et de ma belle-mère…

Certificat de séparation de lit et d'habitation

« - Je soussigné certifie que Sylvain Rolinat et Gabrielle de Bonneville habitants de la paroisse de St-Plantaire se sont séparés de lit et d'habitation dès qu'ils ont appris le degré de parenté au 4° degré de consanguinité qui se trouve entre eux, en promettant de garder cette séparation jusqu'à la réhabilitation de leur mariage et la dispense préalablement obtenue. En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat à Saint-Plantaire ce 11 janvier 1761. Rebire curé de St Plantaire »

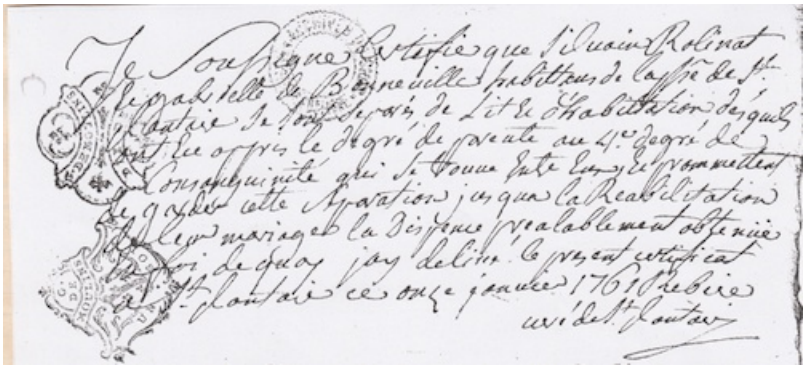

La Creuse vers le Moulin Neuf

Comment en 1632 pour tenir leur promesse des amoureux malins osent contourner les contraintes religieuses

Sylvain Delacoste de Moulin Neuf paroisse de Crozant et Mathurine Lepinat de La Brousse paroisse de ST Plantaire font leur demande de mariage au curé de Crozant en février 1632, les bans sont publiés le 8 février. Pierre Delacoste signale au curé son opposition à cette union.

En réaction nos deux promis font solenniser leur mariage le 17 février 1632 en la chapelle du bourg de Murat, sans la permission du curé de Crozant.

Le curé de Crozant qui ne peut déplaire au seigneur de Murat ne peut pas rejeter ce mariage et en prend note sur le cahier paroissial de Crozant, c'est le seul cas relevé !

Habiles et intelligents nos mariés ont profité des intrigues locales, à savoir la rivalité entre le bourg de Saint-Plantaire, bourg de la paroisse avec son église et celui de Murat, bourg du seigneur de Murat avec sa chapelle Sainte Catherine et son château aujourd'hui disparus.

A cette époque, la seigneurie de Murat, très importante jusqu'à la révolution couvrait entre autres, la partie nord de la paroisse de ST Plantaire où se situe Murat, une partie d'Orsennes, de Pommiers, de Montchevrier…. Et relevait du comté de la Marche, donc de Limoges, contrairement à Crozant rattaché à Bourges, d'où cet imbroglio territorial.

« - Le dix septième jour du mois de février de l'an 1632, j'ai été averti par Michel et Pierre Delacoste que le mariage entre Sylvain Delacoste, dudit au Moulin Neuf mon paroissien, et Mathurine Lepinat du village de La Brousse de la paroisse de St Plantaire a été solennisé durant ce jour en la chapelle du bourg de Murat, sans, avant ma permission, de moi curé soussigné, ayant fait la proclamation des bans, dans mon église, le huitième dudit mois, à laquelle le dit Pierre Delacoste avait formé opposition. »

Les évolutions de la population de Crozant
Rôle des épidémies et des dérèglements climatiques
Par Jean Parlebas, maire honoraire de Crozant

A la suite des recherches généalogiques réalisées avec mon épouse, qui concernaient nos aïeux, nous nous trouvions en possession de nombreuses données relatives aux naissances, mariages et décès, reprises dans les cahiers paroissiaux du nord de la Creuse et du sud de l'Indre.
Nous avions comparé et observé beaucoup de concordances entre les relevés de paroisses voisines, ainsi qu'avec les études réalisées pour Lourdoueix–Saint-Michel par Michel Aubrun et pour Colondannes par Jeanne Porcher et Noëlle Bertrand.
Il y a eu aussi les écrits du président Jean-Baptiste Chorlon, du présidial de la Haute-Marche, le dossier historique du « grand hiver de 1709 » par Joël Cornette, et les annotations des sociétés de généalogie du Bas-Berry (S.G.B.B.) et du Limousin (C.G.H.H.M.L.)
Il y avait dans tout cela de quoi replacer Crozant dans l'ensemble du royaume de France.

Connaissance de la démographie locale

& L'évolution de la population est fortement influencée par les fluctuations importantes du nombre des décès, consécutives soit à des épidémies plus ou moins longues, soit à un manque de nourriture, disettes ou famines faisant suite à un dérèglement climatique.
Le pays ne possédait pas de réserves alimentaires. Les incidents se répercutaient immédiatement, et souvent sur plusieurs années consécutives. En cas de cumul de plusieurs causes, ils pouvaient jouer sur une dizaine d'années. D'une paroisse à l'autre les courbes étaient sensiblement identiques.
& Le nombre de décès influençait fortement la courbe des mariages et remariages, qui à son tour avait des répercussions sur celle des naissances, même 15 à 20 années plus tard…
& A noter qu'à Crozant un seul mariage est enregistré en 1709, et aucun en 1710. Cela a été suivi d'un rattrapage avec 12 mariages en 1711 et en 1712, la moyenne annuelle à cette époque étant de 8 mariages.

psautier de René d'Anjou

Les cahiers paroissiaux nous informent sur ces variations avec des causes souvent indiquées par les curés. Nous avons peu de renseignements avant 1665, car seul un petit nombre de paroisses possède un cahier paroissial. A partir de 1690, chaque paroisse doit l'avoir, et surtout à partir de 1737, où chaque curé doit l'établir en deux exemplaires : un pour la paroisse et un pour le greffe. Cela augmente les chances d'en retrouver au moins un, cela permet aussi d'avoir plus d'informations, car souvent ces deux documents comportent des renseignements annexes différents. Mais ne sont mentionnées que les inhumations qui ont lieu sur le territoire de la paroisse, ce qui fausse légèrement les données.

Pour l'étude des décès, la rigueur imposerait de ne prendre en compte que ceux des individus nés dans la paroisse, mais nous n'en avons pas obligatoirement connaissance. Le code civil actuel a corrigé ce manque.

Après une année marquée par un excès de décès, de nombreux veufs et veuves récents se remariaient entre eux, pour élever sereinement leurs enfants, et retrouver une vie normale dans un foyer unique, ce qui dégageait en outre des économies non négligeables dans la vie ménagère.

& Pour les plus jeunes ces unions étaient souvent suivies de naissances.

& Pour « les entre deux âges » les enfants nés des unions précédentes vivaient fréquemment sous le même toit, et il pouvait s'ensuivre des unions entre ces enfants.

& Pour des raisons économiques et pour libérer un logement, les plus anciens étaient aussi entrainés à se remarier, c'était courant entre les parents veufs d'un couple.

De plus les curés et les anciens poussaient fortement à ces remariages car ils favorisaient « la tranquillité » conjugale dans la paroisse…

Connaissance des conditions climatiques

Comme l'a proclamé Galilée en 1623 « -la nature est écrite en langage mathématique ».

Ce langage ne verra le jour qu'après les années 1624 avec l'apparition du thermomètre, puis du baromètre en 1641, mais il ne sera accessible qu'à partir de 1663, et surtout 1665 avec la consignation écrite, dans certaines villes, des conditions météorologiques.

On peut admettre qu'à partir de 1690 le temps est mesurable et souvent indiqué sur les cahiers paroissiaux lorsqu'il est exceptionnel.

A de nombreuses reprises il y a eu des hivers extrêmement rudes:

1408, 1435, 1564-65, 1608, 1662-63, 1684, 1690-94, 1707 / 1709, 1716, 1788-89, 1830

En moyenne un tous les quinze ans. En 1315 on signale des pluies excessives

Ravages provoqués par les épidémies

& A la suite de 1340, la France fut frappée pendant de nombreuses années d'épidémies de peste qui emportèrent entre le quart et la moitié de la population d'Europe.

chemin d'hiver à Crozant

givre en dessous de Changotin

& En 1348 le royaume de France était devenu un royaume mort du fait de l'abandon des cultures par manque de main d'œuvre disparue ou affaiblie, ce qui entraina une terrible famine.

& En 1669 une épidémie de dysenterie emporta 86 crozantais, dont 86 crozantais, dont 66 en deux mois du 15 septembre au 15 novembre. Colondannes fut aussi touchée.

& La peste sévit à nouveau périodiquement en France à la fin du 15° siècle et au début du 17° siècle.

& La variole prendra le relais à la fin du dix-septième siècle.

& Le choléra, maladie très contagieuse, fait son apparition en France en 1832 avec de nombreux morts.

& L'hiver 1918 voit débarquer des Etats- Unis la « grippe espagnole ». Les premières victimes furent nos soldats, épuisés par quatre années de guerre atroce. Un de mes grands oncles en est mort en octobre 1918 à 29 ans à l'hôpital militaire d'Aurillac.

& A la fin du 20° siècle le Sida est toujours actif.

& Nous sommes maintenant menacés par le coronavirus, très contagieux….

Notre région

Nous avons suffisamment d'éléments qui nous permettent d'examiner sérieusement deux catastrophes climatiques majeures qui ont touché notre région :

L'hiver 1693-1694

De 1690 à 1700

Il y a eu une succession d'années froides et humides, pratiquement sans printemps ni étés, avec en particulier un hiver très sec et rigoureux en 1693-1694 : -13°C à Paris en janvier 1694.

Cet hiver a été suivi d'une sècheresse de janvier à juin : en 6 mois il ne tombe que 93mm d'eau au lieu des 250/300mm habituels, puis un été « pourri » qui ruine les moissons. Cela oblige à attendre la récolte de l'année suivante, car rien de ce que l'on sème à l'automne n'arrive à maturité avant l'été suivant.

Les conséquences démographiques sont dramatiques :

Au niveau de la France,

Pour 1692 et 1693, 2 840 000 habitants décédés, soit 1 300 000 de plus que ce qui se passait en moyenne au cours de 2 années.

A Crozant

Habituellement en cette fin du 17° siècle : 22 décès par an

En 1693 : 32 décès, en 1694 :43 décès dont 39 au premier semestre, en 1695 : 83 décès, famine dramatique…

Il est à remarquer qu'à Crozant en 1696 il y a eu encore 19 décès, mais que de 1697 à 1704 il n'y a eu en moyenne que 7 décès par an (11+3+1+5+12+10+7+8 = 57/8 = 7)

Cela montre que la famine a particulièrement touché les personnes âgées ou faibles qui ont disparu prématurément.

Même constat à Lourdoueix-Saint-Michel

Une annotation particulière sur le cahier paroissial de Montchevrier (Indre)

Cette annotation fait suite à plusieurs relevés de décès :

Gustave Doré le loup

« -Plusieurs autres de cette paroisse, furent transportés es paroisses circonvoisines pour y être inhumés et beaucoup d'autres inhumés dans les grands chomains ou dévorés, dont on ne peut douter pour être décédé dans un temps très cruel, dont acte, le 20 avril 1690 pour valoir en temps et lieu ;

Cette cruauté était dit-on une bête féroce qui dévorait toutes les personnes qu'elle rencontrait et résistait à tous les coups qu'on lui portait, cette bête était dans les bois de Montpeget. »

Avec mon épouse à cette lecture, nous avons été bouleversés par le constat de situation établi par ce curé, isolé sur sa paroisse, qui semble très désemparé et dépassé et ne peut que prendre acte de cette terrible situation.

Le grand hiver de 1709

En 1707 et en 1708 tout se détraque :

Eté anormalement frais et pluvieux qui retarde des récoltes très médiocres

Automne particulièrement rigoureux

Porche de l'église de Crozant.

La Sédelle gelée

- Et subitement en janvier 1709 c'est le grand froid

La France a connu en janvier février mars 1709, à partir d'un anticyclone sibérien, une série de terribles vagues glacées (-17°C à Marseille, -23°C à Paris à la mi-janvier, 19 jours à -10°C au cours de ce même mois, un record !) Ce froid a détruit les blés semés à l'automne, les pieds de vigne, les oliviers et presque tous les arbres fruitiers. Ces gelées furent si fortes que les très vieux chênes fendaient par le milieu du tronc en deux ou trois, en faisant un très fort bruit comme un coup de fusil.

Ceci entraina des disettes, voire des famines, de fortes hausses des prix, des épidémies dues à la sous nutrition, de très nombreuses émeutes de subsistances, une forte mortalité, beaucoup de personnes dévorées par les chiens errants et les loups…

De plus, la guerre dite de succession d'Espagne, oppose depuis 1701 la France aux coalisés (Angleterre et une partie de l'Europe). La guerre en plus de son coût énorme va compliquer le ravitaillement en blés étrangers.

Ayant déjà du affronter deux crises de subsistance en 1661-62-63 et 1693-94, le roi Louis XIV, « très attentif aux besoins du peuple » décide de régler le problème. Il nomme le 20 novembre 1708 Nicolas Desmarets, neveu de Colbert, ministre d'état, chargé directement sous ses ordres de prendre au nom du roi dans les plus brefs délais un certain nombre de mesures :

- Achat de blés tunisiens et des échelles du Levant (Turquie, Asie mineure)
- Favoriser l'ensemencement de céréales de printemps à la place des blés gelés. En frappant plus tôt l'hiver 1709 a permis de réagir plus vite, en semant selon la décision royale de l'orge, massivement et rapidement.
- Obligation aux provinces de s'entraider. Comme en 1693, la Bretagne moins touchée fut une « province providentielle » qui a délivré le royaume de la famine.
- Lutter contre la spéculation sur les céréales
-…..

-
Toutes ces mesures atténueront les effets de la famine, mais la reprise agricole a été très lente et les blessures longues à cicatriser.

En France : sur une population d'environ 20 millions d'habitants on dénombra 45 000 morts de froid en janvier 1709, et 630 000 morts supplémentaires sur les 2 années 1709-1710

A Crozant alors que la moyenne de décès avant 1690 était de 22 décès par an :
En 1707 : 46 morts
En 1708 : plus de 27 morts (nombreuses lacunes dans les cahiers paroissiaux)
En 1709 : 58 morts dont 17 en mars et avril par manque de nourriture et 22 en octobre et novembre par maladies intestinales dues à l'eau polluée et aux abus de consommation de fruits…

A Cluis (Indre) en 1709 :
La situation est comparable à celle de Crozant
« - Cette année a été remarquable par son hyver qui commenca la veille des roys par une gelée si furieuse qu'elle enleva toute sorte de fruits et fit mourir les arbres. Les noyers gelés jusque dans les racines les vignes presque de même et les froments et les seigles perdus. Jusqu'à en rester pas un seul brin ce qui fit qu'on fut obligé d'ensemencer les terres ou ils étaient d'orges, bleds noires, millet, marsaiches et légumes et la désolation devint si grande qu'on ne pouvait transporter de bled de Châteauroux icy sans risquer sa vie et cela fut cause d'une famine générale à laquelle on est remédié en établissant des marchés que les particuliers déclaraient aux greffes la quantité de grains qu'ils avaient avec défense d'en vendre qu'aux marchés sans des peines très dures. En le mois d'avril on établit des marchés à cluys le mardy et le vendredy. Dieu nous donne une bonne récolte de même bleds autrement tout périra on entend parler que de meurtres, vols et pillages, et la guerre si allumée que tout est au désespoir tout ce qui est nécessaire à la vie extrêmements cher et l'argent tout à fait rare.
La récolte des mêmes bleds sur laquelle on fondait l'espérance a été petite de sorte que ces bleds ont monté jusqu'à trente sols le boisseau on na pus receuillir de vin et dans cette paroisse on aura fait dire que trois fois la messe. Tout le monde est au comble de la misère les arbres fruitiers morts juque dans les racines et peu de personnes se trouvent en état de semer du seigle et froment c'est ce qui fait que la plus grande partie des terres demeure à ensemencer ».

En 1740 une annotation précise que les châtaigniers n'ont gelé qu'une seule année. Le fait de choisir le châtaignier comme arbre de référence, confirme son importance comme produit majeur de subsistance dans notre région, avant l'introduction de la pomme de terre.

Nos arrières grands parents partaient encore à l'école avec une poignée de châtaignes cuites dans la poche pour leur repas de midi, c'est à juste titre que la feuille de cet arbre est la figure symbolique du Limousin.

Cette étude nous amène à trois constats :
-1- La lourdeur et les pertes de temps et d'argent dues aux chaines pléthoriques de prise de décision, puis d'application étaient déjà d'actualité sous Louis XIV, en démocratie arriverons- nous un jour à régler ces problèmes ?
- 2-En cas d'épidémie ce sont toujours les personnes les plus âgées et les plus faibles qui sont les plus touchées, ceci est toujours d'actualité.
- 3- Les extrêmes souffrances vécues par nos aïeux, nous permettent de relativiser les désagréments actuels imposés, pour éviter le drame de la disparition d'un concitoyen par une pandémie virale.

La construction du pont de la Creuse à Crozant d'après les anciens comptes rendus des conseils municipaux

par Liliane Chevallier

Les conseils municipaux de Crozant sont lisibles sous forme numérisée sur le site des archives départementales de la Creuse, à partir de 1839, et leur lecture est très instructive pour apprécier les différentes transformations qui ont abouti à notre environnement actuel.

En 1839 François Périot est maire depuis le 18/09/1838. Il a prêté serment de fidélité au roi, à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume, les conseillers font de même.
A Crozant Il n'existe qu'un seul vrai pont pour parvenir au bourg : le pont Charraud.

La Planche du moulin de la Folie

La Sédelle peut aussi être franchie par deux planches : celle du moulin de la Folie, et celle située en contrebas des ruines, que l'on appelle alors « la planche à Gaillardin » et qui deviendra plus tard « La planche à Brigand », du nom des propriétaires successifs du moulin proche. En 1839 cette planche « sur le chemin vicinal de Crozant à Eguzon », doit être réparée et il en coûte 133,37 Fr à la commune.
Aucune voie pour rejoindre cette planche, simplement des sentiers bien pentus.

Planche moulin Brigand Fernand Combes

La Creuse ne peut être franchie que « par un mauvais bateau » qui permet de traverser la rivière vers Génetin, le Moulin Neuf. Ernest Hareux nous a laissé un magnifique tableau de ce bac de Génetin, grande barque large capable de porter une charrette et les bœufs tout attelés, et quelques moutons, et la bergère et son chien… Il ne devait pas être si facile à manœuvrer avec les hautes eaux d'hiver…
L'été il était sans doute possible de traverser à gué plus près du bourg.

Le Bac par Ernest Hareux

Le 29 juin 1840 le conseil évoque la possibilité de construction d'un pont qui traverserait la Creuse près du Moulin Neuf. Le chemin vicinal de jonction passerait par « La Charterie, Les Brousses, Lachebraud, Bochetet, le Moulin Neuf et pourrait rejoindre le chemin classé (donc financé en grande partie par le département) de « Pontarion à Eguzon » (en fait c'est le chemin de Dun à Argenton que l'on dénomme ainsi). Ces deux chemins pourraient se retrouver à la forêt de Gervelle. En 1836 on avait déjà classé chemin vicinal le chemin du Moulin Neuf à Dun, cela souligne l'utilité du bac…
Le conseil insiste sur le grand intérêt économique d'une telle construction, mais ce projet n'aura aucune suite.

Emplacement du bac de Genetin

Il faut attendre 1870 pour qu'un pont sur la Creuse soit de nouveau envisagé, car on lance une souscription auprès des habitants pour aider au financement.
Jean-Baptiste Treignier de Changotin est élu maire le 11 septembre 1870, il a prêté serment de fidélité à l'empereur, il succède à Gabriel Paul Anselme Guillerot, qui habitait l'actuelle maison de Mme Vandier près de l'église, et qui était en place depuis 1854, François Periot ayant démissionné.
Peu de renseignements dans les documents que l'on peut consulter pour cette année là, mais on trouve une liste des souscripteurs à la suite d'un compte-rendu ultérieur en novembre 1880.
185 personnes souscrivent dont 173 habitent la commune de Crozant, 6 de Dun, 2 de Saint-Jallet, 2 de Saint-Sulpice-le-Dunois, 1 de Chamborand, le curé de Chatelus-Malvaleix. Les sommes allouées vont de 1500Fr pour Gabriel Guillerot à 1 ou 2 ou 3Fr pour les plus modestes.
La guerre contre les Prussiens et la chute de l'empire font ajourner le projet.
Il faut dire que la commune de Crozant est très pauvre et que les travaux à accomplir sont nombreux et couteux : construction de routes, construction de « maison d'école » réparations à l'église au presbytère, agrandissement du cimetière, réalisations de ponts sur des ruisseaux, réalisation d'un chemin vicinal vers Fresselines, d'un autre vers la Chapelle-Baloue, etc.

Il n'y a pas de mairie on loue une salle, l'école a lieu dans une petite maison elle aussi louée où loge l'instituteur. Quand on vote une augmentation des impôts pour réaliser des entretiens indispensables, on réunit les plus imposés de la commune pour leur demander leur avis. Ce sont des cultivateurs ou des petits artisans, dont l'aisance est bien relative. Pour toute dépense importante il faut prier, voir supplier, le préfet de donner une subvention. Pour des dépenses plus minimes, on vend le bois des arbres situés le long des routes, on vend des portions de communaux usurpés, à l'usurpateur, ou aux enchères.

En 1874 certains demandent un vrai pont sur la Sédelle vers la planche à Brigand, mais on n'a pas d'argent, on leur répond qu'il y a à peu de distance, deux excellentes planches qui remplissent très bien leur office !

photo Edouard Papillon vers 1890

En 1874 Treignier est toujours maire et de nouveaux noms apparaissent parmi le conseil, dont Edouard Boudot, fils d'un maire de Dun et habitant depuis peu à Crozant chez son beau-père Gabriel Guillerot. Il va rapidement s'imposer auprès des autres conseillers, et s'opposer à Treignier pour une histoire de construction d'un chemin concernant la propriété de Changotin.

Le 8 octobre 1876 Boudot est élu maire par 9 voix contre 2 à Treignier, et dès lors il va tout faire pour aboutir à la construction du pont de la Creuse, et aussi, chantier considérable du fait du relief, de la voie qui du bourg rejoindrait le pont, car il n'y avait rien, seulement des sentiers.

le cadastre de 1825

Le 6 novembre 1877 il peut lire à son conseil une lettre du préfet qui lui annonce une subvention de 20000 Fr accordée par le ministère del'intérieur pour aider à la construction du pont. L'apport promis des habitants se montait à 6899Fr, voilà qui va permettre de se lancer sérieusement dans du concret !

L'agent voyer fait un projet pour le chemin vicinal 4 qui va aller « de l'ancien château à la rivière Creuse ».

Le préfet demande une enquête publique. Les habitants sont d'accord, des terrains sont cédésgratuitement, en particulier par Guillerot l'ancien maire. Tout le monde est pressé de voir le pont se faire, et en souligne le grand intérêt économique pour Crozant et toute la région.

La commune de Saint-Plantaire est aussi d'accord pour financer en partie le pont et un chemin d'accès.

En février 1878 on s'impatiente, le chantier du pont n'a toujours pas été adjugé, on écrit à l'administration pour qu'elle le fasse sans plus de retard.

Enfin en mars, on adjuge à Jean Feuillade, maitre maçon du village des Brousses de Crozant ce qui va se révéler un excellent choix. Il commence à travailler le 16/03/1878.

Une souscription avait eu lieu pour la construction de 2 maisons d'école, une pour les garçons et même une pour les filles ! Mais on ajourne le projet bien que l'instituteur ait 94 élèves dans des locaux exigus, non adaptés (il fait travailler certains élèves dans sa cuisine), car on n'a pas les moyens financiers, la route et le pont sont prioritaires.

En mai 1878 Feuillade peine, il voudrait que la piste descendant du bourg avance pour qu'il puisse transporter plus aisément ses matériaux. L'agent voyer reconnaît la nécessité d'une rampe au niveau des fossés de l'ancien château.

Le conseil demande encore à l'administration de faire diligence :

« Le chantier est construit avec la plus grande activité, beaucoup de bois, de moellons, de pierres de taille sont déjà préparés, l'entrepreneur sera à même de profiter dans le mois de juillet de la baisse des eaux et pourra établir facilement les fondations des piles, et s'il ne le peut pas à cette époque tout sera retardé ».

Dans le même temps on réalise le chemin vicinal 2 du pont Charraud à La Chapelle-Baloue, avec un pontet vers Les Inchas.

La mairie est obligée de faire un emprunt sur 13 ans de 12000 Fr pour ces deux chantiers et se voit contrainte à augmenter les impôts pour assurer le remboursement.

Finalement pour gagner du temps, et épargner son argent, Feuillade réalisera lui-même la rampe au niveau du pont levis du château et en mai 1879 il demandera 150Fr d'indemnités à la mairie pour ces travaux supplémentaires.

Le chemin est confié à l'entreprise Comergnat.

Le fossé du Chateau Maurice Leblanc

Ce même mois, la mairie traite avec Martial Lelong du bourg, pour qu'il cède l'Ouche de la Chinaud : 16 ares 70 centiares, sur le tracé du chemin. On lui propose en échange une partie du communal du cimetière, mais celle-ci étant plus petite, il faut compenser par du numéraire que la mairie n'a pas. Elle va encore vendre « des communaux accaparés », et tout cela va trainer en longueur, et Lelong va attendre assez longtemps son argent..

En octobre 1879, le pont est presque achevé et la mairie se préoccupe de réunir les sommes promises par les souscripteurs. Mais certains ne sont plus d'accord, ils invoquent un projet trop ancien, qui date de 10 ans. Trois d'entre eux, les 2 souscripteurs de Saint-Sulpice-le-Dunois et le médecin de Dun, menacent d'aller au tribunal pour ne pas payer, ce qu'ils font, entrainant le meunier du moulin Barat et son épouse, qui eux aussi ne veulent plus assurer leurs engagements.

Qu'importe, Boudot se fait voter pleins pouvoirs par son conseil pour défendre la cause du pont devant la justice, et gagnera.

Une veuve dit qu'elle n'a plus les moyens de verser ce que son mari avait promis, elle s'offre à donner la moitié de la somme et le conseil accepte sans lui faire de procès !

En novembre 1879 la construction du chemin progresse péniblement.

On décide : « de faire immédiatement une plantation d'arbres afin de préserver les remblais qui seraient infailliblement entrainés par les orages, et de les planter au fur et à mesure de l'avancement de la route ».

Ce sont les beaux tilleuls, plus que centenaires, que nous voyons aujourd'hui.

Le pont vers 1900 les tilleuls sont encore très jeunes

En février 1880 le pont et la route sont presque prêts à être ouverts, mais il manque 2 kilomètres de voie côté Saint-Plantaire pour relier le pont. On demande à Saint- Plantaire de terminer et de payer le reliquat du à Feuillade, l'entrepreneur faisant l'avance des frais de construction par portions successives d'élévation.

Il faut aussi rétablir la liaison entre le bourg et les deux chemins interceptés par la nouvelle route : le chemin de la Folie et celui de la planche à Brigand sur la Sédelle, il y avait donc alors un chemin, et pas seulement des sentiers

crozant avant 1890

En septembre 1880 tout est fini, il manque 3600Fr pour toutes les choses non prévues, désespoir du conseil qui n'a pas cette somme importante…

On en appelle à l'administration en faisant valoir avec force, que le sol sur lequel on a travaillé est particulièrement accidenté et couvert de rochers, et que la commune de Crozant a fait des sacrifices considérables pour parvenir au succès dont toute la région va aussi bénéficier…

Le pont a été terminé le 25 septembre 1880. On a gravé dans l'arche centrale le nom de Boudot avec le millésime 1880. Fort de son succès, Boudot est réélu maire en 1881.

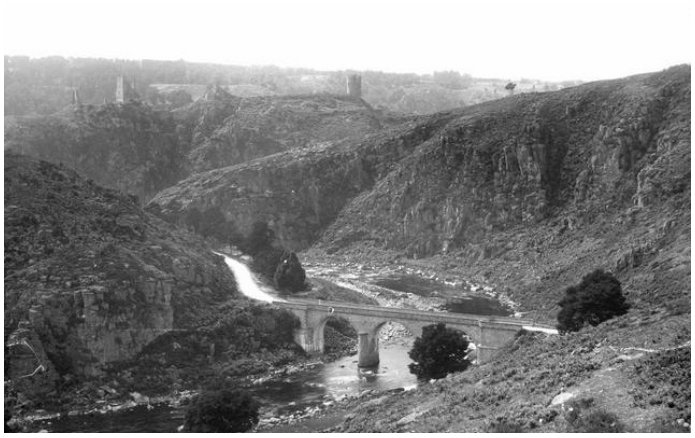

Le pont dans son paysage

Quand on fait les comptes définitifs en aout 1882, on voit que le pont seul a couté 41797 Fr dont 20000 Fr de subventions et 6000 Fr de souscription côté Creusois.
Saint-Plantaire doit faire un dernier versement de 898,76 Fr. mais à la suite des élections de 1881 le conseil et le maire ont changé.
Le nouveau maire François Lansade et son conseil, essayent d'exercer des poursuites judiciaires contre plusieurs anciens membres, et de se soustraire au solde à donner. Il faudra l'intervention du préfet Javal de Guéret auprès de son collègue de l'Indre, pour que tout se règle enfin.

Le pont est superbe dans ce site sauvage et fera le bonheur de nombreux peintres, mais il connaitra bien des vicissitudes…

tableau de Georges Sabbagh en 1924

Lors de la construction du barrage d'Eguzon qui transforme la rivière vivante en une masse d'eau immobile qui monte haut le long de ses arches, il faudra le surélever, il y perdra beaucoup de sa grâce.

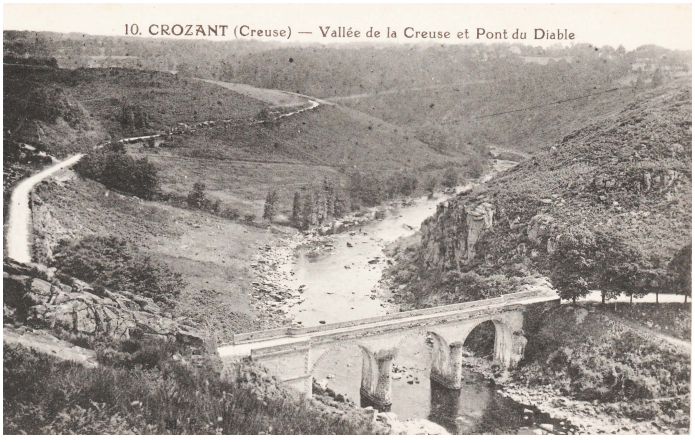

Non le diable n'y est pour rien !

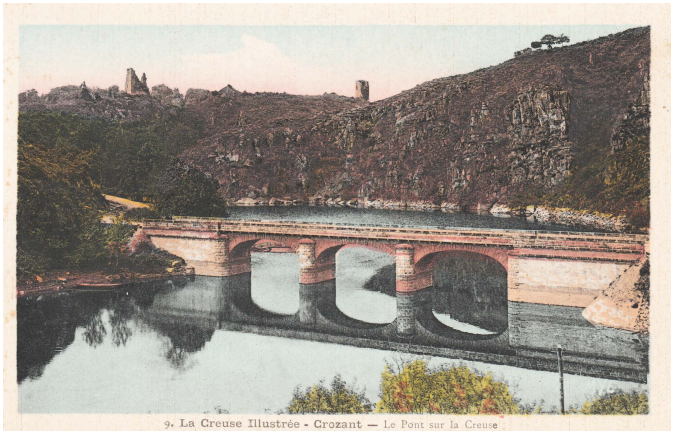

Le pont avec les eaux du barrage d'Eguzon

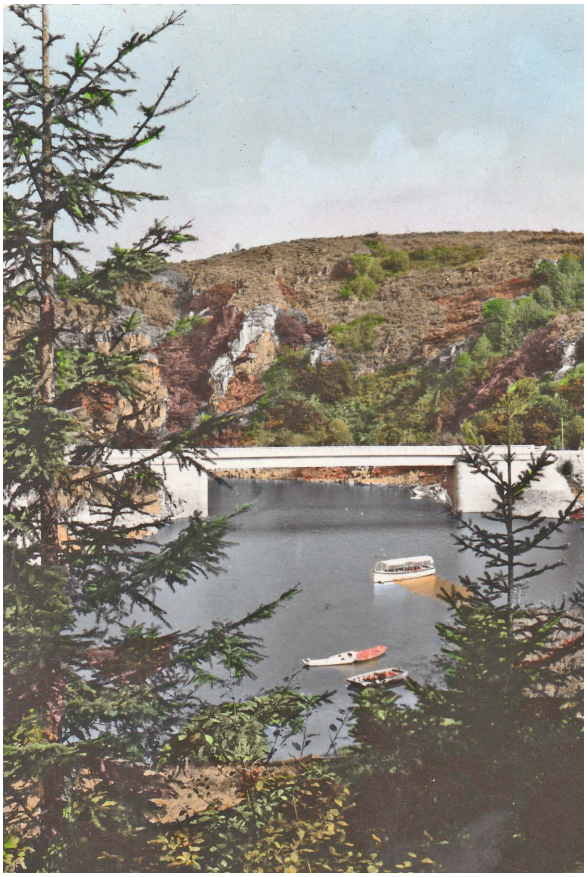

Le pont de 1953

En aout 1944 des militaires américains alliés, Cajuns de Louisiane, parachutés clandestinement à Mouhet (36) viendront le faire sauter, avec celui de la Sédelle pour ralentir l'avance allemande vers la Normandie (voir le récit de «Confluents » n°33, décembre 2014).

Il sera péniblement reconstruit en 1953, pour que l'on s'avise récemment que le béton employé n'était pas de qualité suffisante. Il est en cours de destruction avant reconstruction, dont il est prévu qu'elle s'achève fin juin 2021.

Le chemin vicinal 4 vers 1900

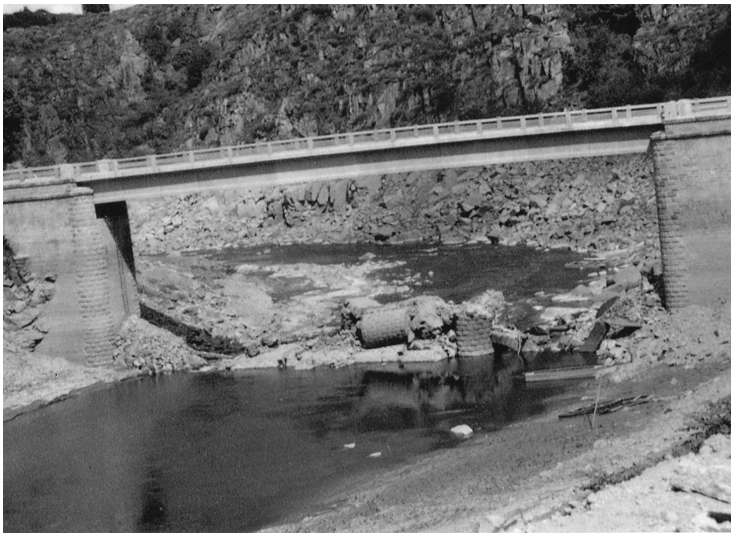

Piles couchées premier pont et nouveau pont 1953

Les travaux de démolition en cours

Une entreprise a été diligentée pour installer un support sous le pont pour que les engins de chantier qui le détruisent puissent manœuvrer et évacuer les gravats qui ainsi ne tomberont pas dans l'eau.

Deux énormes grues, une côté Indre et une côté Creuse ont apporté les matériaux. Des supports cylindriques métalliques ont été fixés au fond de l'eau par du béton .

Un premier plan de travail a été complété par d'autres éléments pour arriver juste au dessous du tablier du pont, éléments larges, le camion qui les apportait est resté coincé au passage du pont de la Sédelle !

Mise en place du support pour démolition

Côté Crozant, une deuxième entreprise démonte le tablier à l'aide de marteaux-piqueurs et d'un bulldozer, les gravats sont évacués par un engin à benne vers un camion qui remonte la route pour les évacuer.
Côté Indre je ne peux préciser ce qui se passe, le grignotage du tablier se fait de Crozant vers le Goutatin.

Démolition

Mais s'est-on demandé si la route ancienne qui mène au bourg, prévue pour des charrettes à bœufs, dominant de plusieurs mètres certaines habitations, est capable de soutenir les énormes tonnages et les vibrations des véhicules poids-lourds modernes, et a-t-on prévu une limitation prudente de ceux-ci ?

Les policiers de Vichy enquêtent sur un suspect à Crozant
Juin 1943

Par Fernand Dhéron, maire de Crozant de 1935 à 1959

Dans le courant du mois de juin 1943, deux civils arrivés en automobile, s'étaient présentés à la maison en mon absence, ils venaient du bourg et avaient demandé à voir le maire en personne. Ma femme qui les reçut leur conseilla de revenir dans la soirée, pensant que je serais de retour. Les visiteurs lui parurent déçus et regagnèrent la route, tout en s'attardant longtemps pour surveiller les portes de sortie de notre bâtiment. Ma fille, que leur présence prolongée interpellait, se mit à la fenêtre pour leur confirmer mon absence, ils se bornèrent à sourire avant de reprendre la direction de Dun.

Ce même jour, je rentrais assez tôt à la mairie, et à peine avais-je posé mon vélo que le préfet Jacques Henri m'appelais au téléphone : « J'ai dans mon bureau deux envoyés du ministère de l'intérieur venant de Vichy, pouvez-vous les recevoir ? ». Ma réponse fût tout aussi laconique : « Je les recevrai au jour et à l'heure qu'il leur plaira ». Monsieur le préfet se borna à ajouter : « Bien, ils partent tout de suite ».

La mairie et la poste de Crozant

Moins d'une heure après, ils rentraient chez nous à Maisons. Tout en conversant le sourire aux lèvres, ils en vinrent au fait : « Vous avez dans votre bourg, un monsieur Ancel, ex-préfet d'Angers, nous voudrions être renseignés sur son activité politique ».

Comme je soutenais que M. Ancel que je voyais presque chaque jour n'avait aucune activité politique, ils ricanèrent. « -Vous êtes bien mal renseigné sur vos administrés, des personnes dont nous ne saurions mettre en doute la bonne foi, affirment voir souvent le soir des ombres franchir le mur de clôture du parc de M. Ancel ». Je ne fus nullement déconcerté et ce fût mon tour de rire bruyamment : « - Vous oubliez messieurs que les temps sont durs, notre bourg compte des braconniers qui le soir venu, vont poser des araignées, pêcher à l'épervier dans nos rivières, pensez-vous qu'au retour ils suivent la grande route ? Vos indicateurs vous ont bien mal informés».

Notre conversation prit un ton moins âpre, moins inquisitorial, je crus les avoir convaincus. En réalité je n'ignorais pas qu'en effet, une ombre traversait chaque soir le parc de M. Ancel qui était celle de Octave Brigand de La Maltière, fils d'un ami cher et conseiller municipal, qui comme mon fils vivait dans la clandestinité pour échapper au S.T.O. Il ne se jugeait pas en sécurité à La Maltière et venait coucher au bourg chez Mme Théolise Jeanrot, tenancière d'un café.

Après leur départ j'alertais sans retard Mme Jeanrot, la famille Brigand et M. Ancel, et pour parer à toute éventualité le lendemain, je fis venir à la mairie M. Giraud un vieux braconnier impénitent qui vivait au foyer de Mme Jeanrot. J'étais assuré de sa discrétion. Je lui parlais seul à seul et le mis au courant de la visite des policiers, et je terminais par ces mots : « Maintenant je vous demande d'aller presque chaque soir pêcher à la Sédelle, et vous ne rentrerez qu'à la nuit et je serais très heureux si la gendarmerie vous dresse un procès-verbal ».

M. Giraud avait bien compris : « C'est entendu » et il me serra la main.

Mais que Dieu me pardonne, je crois bien que j'eus par la suite le plaisir de déguster en famille quelques plats de goujons, de gardons, et même de truite pris en période de fermeture ou qui n'avaient pas la dimension règlementaire…

1933 le petit café de Théolise

Ce brave homme s'est toujours efforcé de nous prémunir, mes amis et moi-même, de dangers que nous ne soupçonnions pas. Il était au courant de tractations, de visites clandestines chez de fervents collaborateurs et de secrets colportés de bouche à oreille, il ne nous trompa jamais, mais cette première alerte devait avoir une suite…

Crozant le 15 septembre 1943

Ce 15 septembre était jour de batteuse dans la propriété de mes parents dans la commune de Villard. Ayant prévenu mes adjoints à la mairie, j'étais parti la veille au soir pour coucher là-bas. Comme toujours au cours de cette trouble période, je ne dormais que d'un œil, et j'entendis vers une heure du matin le bruit du loquet de la barrière métallique, en même temps que la voix étouffée de ma fille qui m'appelait.

Elle arrivait à vélo, mandée d'urgence par M. Givernaud, secrétaire de mairie et instituteur. M. Ancel avait été averti dans la soirée par un appel téléphonique d'un inconnu, qu'il allait être arrêté ainsi que M. Vernat receveur des postes à Crozant. M. Delorme monteur des P.T.T. à La Souterraine qui se trouvait là fortuitement, les avait emmenés dans sa fourgonnette.

M. Givernaud et ma fille avait fait disparaître de la mairie quelques pièces compromettantes, et il m'était recommandé de rester à Villard la journée entière, pour ne pas éveiller la méfiance des collaborateurs pouvant connaître mes déplacements. Ma fille reprit seule de nuit malgré mon inquiétude, la route de notre village de Maisons pour être rentrée avant l'aube.

M. Ancel m'a relaté par la suite son périple. Il avait avec M. Vernat été hébergé 2 jours chez M. Delorme. Puis le Dr Léobardy de Limoges qu'il avait pu prévenir vint les chercher et les conduisit dans sa propriété de Pionnat où ils restèrent 1 mois.

M. Ancel gagna ensuite la Haute-Garonne où il trouva asile chez M. Chapouteau, receveur des finances à Saint-Gaudens.

Revenu à Crozant le 20 octobre 1943, il en repartait en avril 1944 ayant trouvé un dernier refuge chez les frères Malesset, marchands de vin en gros à Bazelat et il y resta jusqu'à la libération de la Creuse.

M. Vernat passa l'hiver dans sa cuisine, on ne le revit plus à la poste. Son service fût assuré par son épouse.

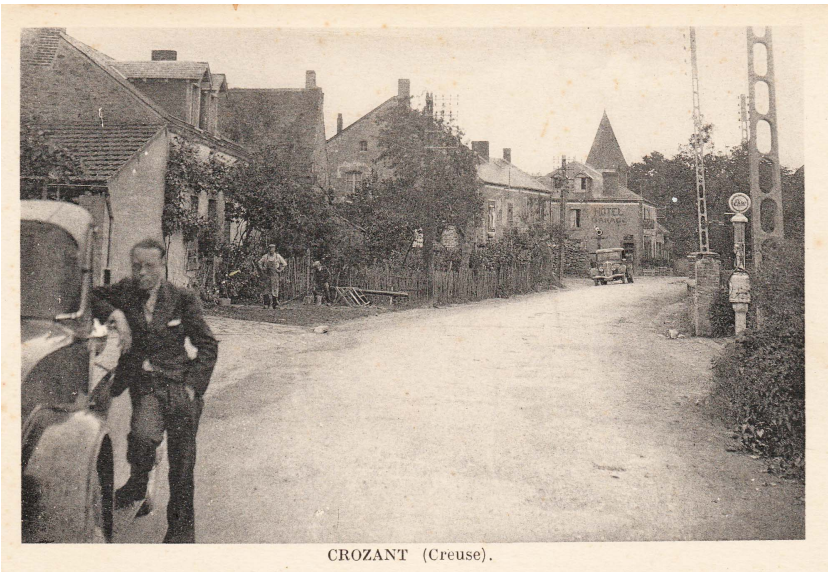

Entre 1945 et 1950

Notes explicatives par Liliane Chevallier

M. Vernat receveur des postes à Crozant, interceptait les lettres anonymes de dénonciation de crozantais (postées à Crozant même !) adressées à La Kommandantur, à la gendarmerie, à la préfecture…

La fiche de M. Vernat dressée par la milice (tapée à la machine, reproduite dans les mêmes formes) dans la rubrique C Communistes :

Vernat Receveur des P.T. Occupait dans les P.T. un poste assez important, mais a demandé ce poste de repos à son retour de captivité, très actif surtout comme antigouvernemental ; tient fréquemment des propos ne pouvant laisser aucun doute à ce sujet ; a dit notamment dernièrement en présence de Mlle Fressignaud Yvette, au sujet du retrait de la circulation des timbres postes bleus, R.F. Minerve, à Ofr50 : « nous les remettrons bientôt en service ».

M. Pierre Simon Ancel

Né à Paris VIII° le 10/02/1885- DCD à Paris VI° le 29/08/1966

Sous-préfet puis sous-chef de cabinets de Viviani, de Clémenceau pendant le conflit 14-18, puis préfet de différents départements, entre autres la Haute-Vienne

En 1940 il est préfet du Maine et Loire puis mis à la retraite d'office le 20 décembre car étiqueté juif par le gouvernement de Pétain.

Réintégré dans ses fonctions fin 1944 préfet du Pas de Calais

Prend sa retraite réelle en 1945 puis sera élu maire adjoint de Paris V°

Chevalier (1927) puis Officier (1938) puis Commandeur (1954) de la légion d'honneur

Il avait épousé Renée, la fille de Eugène Sylvain Pierre Treignier, député du Loir et Cher, à qui appartenait la belle maison « Les Barrières » au centre du bourg. Cette demeure a été construite par la famille Treignier, de même que leur château de Changotin (sur le même modèle, moins le pavillon flanquant). Il venait régulièrement séjourner dans cette maison avec sa famille. Il était le beau-frère par alliance de Gaston Treignier (frère de Renée) qui a été longtemps maire de Crozant, et qui habitait la maison des Granges près de la croix Piquât.

Toute cette famille Treignier est originaire de Crozant et descend de Pierre Treignier, né au village de Maisons, qui a fondé une entreprise de bâtiment à Paris.

La fiche de M. Ancel dressée en 1943 par la milice dans la rubrique A Autorités locales:

Ancel (JUIF), ex-préfet du Loir et Cher, révoqué ; Les Barrières à Crozant ; a toujours conservé le contact le plus étroit avec les Préfets en exercice des environs ; à noter que vers le 20 avril dernier, le Préfet Régional de Limoges, qui était, autrefois son secrétaire à la préfecture du Loir&Cher, a envoyé la voiture de la préfecture régionale de Limoges à Crozant, prendre à son domicile l'ex-préfet ANCEL, pour le conduire à Limoges où il devait assister à une réunion. La voiture officielle l'a ramené le soir même à Crozant. Il est à remarquer de ce fait, une cinquantaine de litres de carburant ont été dépensés, alors que dernièrement, les médecins des environs, n'ont pas pu se déplacer, par manque de carburant pour procéder à l'accouchement d'une jeune maman : Mme Holbert, au Coureau, Cne de Crozant.

En fait on a découvert en 1945 que Messieurs Vernat et Ancel avaient été dénoncés par une lettre anonyme, postée à Chateauroux, adressée à « La Feld Gendarmerie et Kommandatur », hôtel ST François Guéret datée de septembre 1943 la principale accusation, outre leur comportement anti Pétain et anti allemand, étant que « si quelques jeunes sont dans le maquis, c'est grâce à leurs accointances avec l'ex-régime ».

Signé « un milicien obligé de taire son nom ».

Tout ceci donne un assez bel aperçu de l'ambiance d'une petite commune rurale déchirée par les évènements de cette bien triste période.

Mais ne concluez surtout pas de cet article qu'une majorité d'habitants était du mauvais côté. Le milicien qui rédige les fiches indique en préambule dans la rubrique B « Gaullistes, Giraudistes : La grande partie de la population crozantaise, mais dont une grande partie changera d'idée avec le changement de municipalité qui devient une question des plus urgentes ».

Fort heureusement le maire et son conseil ont été réélus régulièrement jusqu'en 1959 et Crozant fait partie de ces communes de la Creuse qui n'ont nécessité aucun changement dans la composition de l'équipe de la mairie à la libération.

Quelques parutions récentes :

Dans la série contes et légendes du Berry et de la Marche :

Notre historienne locale Noëlle Bertrand a fait paraître aux éditions Maïade « le Légendaire Limousin de la Creuse »
La localisation de chaque légende est indiquée car dit-elle : «- ce ne sont pas des contes, je suis remontée aussi haut que possible pour trouver la racine de la légende ».

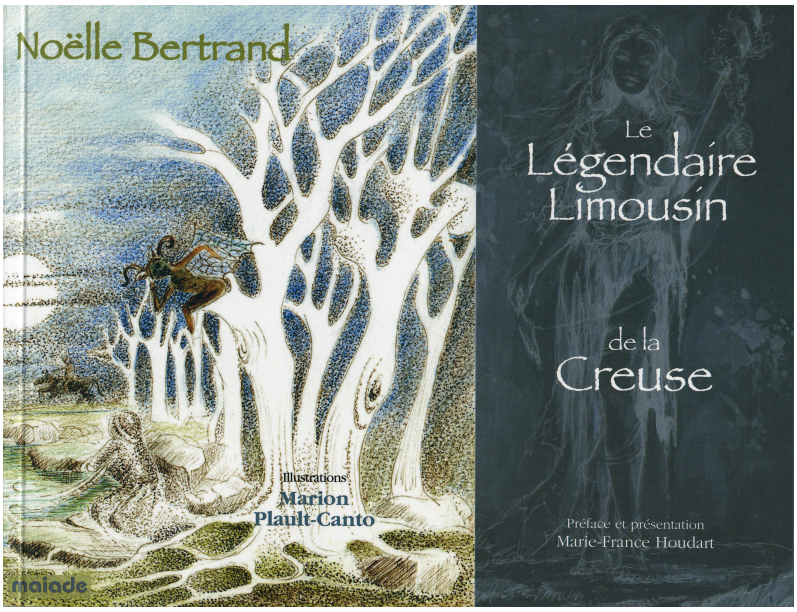

Livre Noelle BERTRAND

Les éditions Les Ardents nous ont gâtés par deux beaux ouvrages :

L'un sur les pierres à légendes de tout le Limousin : « « -ces pierres isolées ou regroupées en chaos de rochers nés de l'érosion ou façonnées par l'homme, ont suscité inévitablement de part leur aspect ou leur implantation, nombre de croyances ou de pratiques rituelles ».

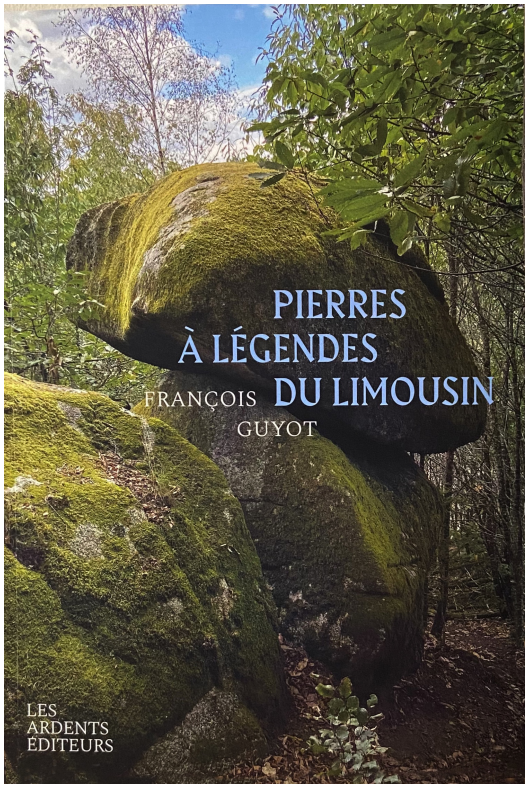

Pierres à Légendes

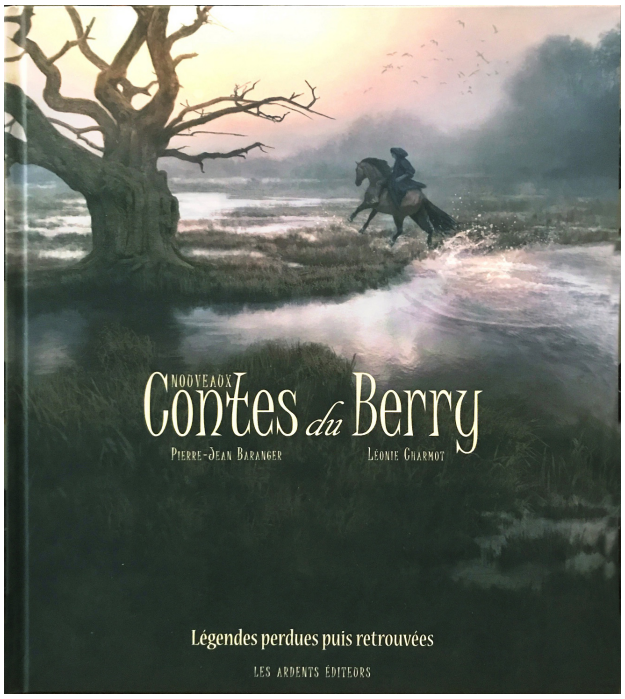

Nouveaux contes du Berry

Pour l'autre ce sont des nouveaux contes, mais qui sont situés dans des lieux que nous connaissons, et fréquentons, dans le Boischaut sud à proximité de Crozant

La milice en Creuse

Pour ceux qui s'intéressent à la période de la seconde guerre mondiale :

Christian Penot de la S.S.N.A.H.C. s'est passionné pour cette période, et explore les archives départementales de la Creuse et de la Haute-Vienne, depuis que les documents concernés ont été rendus accessibles.

La milice était peu implantée en Creuse, nous dit-il, mais avait un fort pouvoir de nuisance. Dans cet ouvrage vous trouverez entre autre, quelques pages sur un milicien actif à Crozant.

Quand Crozant s'exporte à l'autre bout de la planète :

Crozant St - Google Maps

Le Docteur Yvon Meslier qui nous fait très régulièrement le plaisir de découvrir des raretés concernant Crozant, ce dont nous le remercions infiniment, nous a envoyé un panneau indicateur « Crozant Street », nom d'une rue de Port Elisabeth en Afrique du sud ! Port Elisabeth est situé en bordure d'océan dans la province du Cap Oriental.

Port Elisabeth en rouge Crozant Street

La ville porte le nom de l'épouse défunte de son premier gouverneur et fondateur en 1820. Environ 4000 immigrants britanniques ont été à l'origine de cette agglomération, qui en 2011 compte 312 392 habitants.

Crozant Street est une rue résidentielle, jolies maisons individuelles, souvent avec piscine, dans un quartier aéré. Beaucoup de rues autour portent des noms français : Macon, Dijon, Lorraine, Aube, Le Mans, Tarbes, Aisne, Clermont, mais plutôt des noms de ville, voir de département ou de région, plutôt que de petits villages.. On a l'impression d'un quartier français, situé à l'écart du centre ville ancien et avec des habitations qui vues du ciel paraissent assez récentes

Qui pourra nous dire pourquoi et à quelle époque tous ces français nostalgiques, dont au moins un crozantais, sont venus s'implanter à l'autre bout du monde ?

Après la révocation de l'édit de Nantes en 1685, environ 300 000 huguenots ont quitté la France pour fuir les persécutions religieuses. Beaucoup sont partis aux Pays-Bas et à partir de là, quelques années plus tard, quelques 200 familles se sont embarquées pour la colonie hollandaise du Cap. Ils ont rapidement prospéré en Afrique du sud, et on lit que actuellement encore, 20% de la population blanche a des patronymes français.

En fouillant un peu on retrouve même parmi les premiers émigrants des patronymes portés à Crozant de longue date : Rousseau, Loret, Pinard …

Mais dans ce quartier de Port Elisabeth, certaines rues ont des noms de départements : Aisne, Aube et les départements ont été créés au moment de la révolution française, donc bien après le règne de Louis XIV.

Port Elisabeth est une ville industrielle : usines de fabrication automobile : Ford, Général -Motors, Volkswagen, il y a aussi des usines de fabrication de pneumatiques et le port exporte des minerais. Dans les années 1960, l'Afrique du Sud a favorisé la venue de population européenne, en faisant des conditions très avantageuses, pour augmenter son quota de travailleurs blancs dans l'industrie. Quelques 20 000 français auraient été accueillis à une époque où la France fermait des industries et faisait disparaître les emplois correspondants. Serait-ce l'origine de Crozant Street ?

Port Elizabeth Erica School

Si quelqu'un a des éléments de réponse, nous serions intéressés.

Le propriétaire du moulin situé à côté de la Sédelle qui a vendu récemment était sud-africain. Il ne venait quasiment pas et la propriété a périclité, y a-t-il un rapport ?

Petit clin d'œil à notre association, il y a une Erica School à Port Elisabeth !

Une bonne nouvelle dans le Boischaut chez nos voisins :

Le château de la-Prune-au-Pot à Ceaulmont, devrait en 2022, faire l'objet de fouilles et d'une restauration à l'initiative de son propriétaire privé, depuis l'an 2000, Claude Aguttes. Il va demander le classement au titre des monuments historiques. Mais il redoute l'effet sur le paysage des aérogénérateurs industriels prévus à Bazaiges, nous dit le journaliste de l'Echo du Berry ! Pour les membres de ERICA c'est une crainte absolument justifiée…

La Prune-au-Pot

L’association sportive de Crozant

Elle fut créée en 1940 pour récolter un peu d’argent, pour améliorer le contenu des colis aux nombreux crozantais prisonniers en Allemagne : 66 soldats, auxquels il faut ajouter 10 prisonniers dont les parents habitaient la commune.

Les soldats qui se trouvaient en zone libre au moment de l’armistice signé par Pétain ne tardèrent pas, à la faveur de la démobilisation à réintégrer leur foyer. Mais les autres les plus nombreux, restés en zone occupée, devenaient prisonniers du Reich et prenaient la direction des camps en Allemagne.

De 1940 à 1943, des petites fêtes, des représentations théâtrales, cinématographiques et des ventes de gibier aux enchères « à l’américaine » eurent lieu à Crozant.

Des artistes bénévoles vinrent de La Deunière, commune de La Chapelle-Baloue apporter leur concours.

Fernand Dhéron note : « - Vers la même époque j’exprimais par lettre toute ma satisfaction à Léon Larraud, Jacques Brigand du bourg et M. et Mme Duchâteau de Vitrat pour la création d’une société sportive. Peu de temps après, on voyait sur le stade des athlètes comme Louis Périchon, affronter fort allègrement les 100 kilos de Marcel Huguet. Ils n’étaient pas tous très alertes ni très jeunes mais le cœur y était. J’avoue que dans ma pensée ces sportifs évoquaient les premiers éléments sains d’une résistance à l’occupant nazi. »

Les noms des joueurs:

- en haut de gauche à droite: René Laberthonnière, Lionel Giraud, Raymond Périchon (Panpan), Coquelet, René Boucome, Maurice Périchon (Titisse)

- en bas de gauche à droite: Maurice Janoty (Bibi) , Albert Riollet, Robert Hobchette, Lucien Lasnier, André Fauguet.

Confluents

nº 39 - décembre 2020

117 Avril 1937.

(Cl. G. Hervet. Arch. T. C. F.)

Crozant (Creuse). — Ruines du grand donjon du château.

journal du Touring Club de France 1937

annuel tiré à 120 exemplaires

Comité de Rédaction

Maryvonne ZOMINY-LOUIS

Liliane CHEVALLIER

E.R.I.C.A. - Le Bourg - 23160 CROZANT

tel : 05 55 89 82 83